



*PLOEMEUR LE 25 octobre 2019*

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UMIVEM PATRIMOINE ET PAYSAGE (DU 14 SEPTEMBRE 2019-)**

L'AEP a adhéré à l'UMIVEM \* en qualité d'association. L'UMIVEM est membre de différents COPIL NATURA 2000, et de plusieurs commissions départementales, dont la CDNPS (Commission départementale des sites et des paysages), Commission des Carrières, CDEPENAF (Commission d'occupation des terres agricoles et de la forêt) .... et de commissions nationales : Commissions Supérieure des sites et des paysages, Conseil National de la protection de la Nature (CNPN), Comité National de suivi et de gestion du trait de Côte ....

Membre de FNE (France Nature Environnement) qui fédère 3500 associations en métropole et en outremer représentant 900 000 adhérents.

Ce CA a pour but d'organiser la célébration des 50 ans de l'association UMIVEM, affiliée à la FNE, créée en Novembre 1969 par Mme BORDE, qui a consacré sa vie à la défense du patrimoine et de l'environnement en Bretagne en lien avec d'autres associations sur le territoire national et en concertation avec les services de l'état, des maires, des préfets.

Les 50 années de luttes ont connu des succès mais aussi des échecs car les politiques de remembrement ont détruit les terres et conduit les agriculteurs à des pratiques dévastatrices et les promoteurs, dans leurs « aménagements fonciers » parviennent souvent à leurs fins sans tenir compte des intérêts propres aux milieux qu'ils investissent. Ce sont les échecs du passé qui engendrent les problématiques actuelles comme l'état des océans, la qualité de l'air, comme le respect de la loi littoral et leur PLU comme sur l'île de Groix ou Erdeven.

Actuellement, de nombreux chantiers en cours sont destructeurs des bocages, des rivages, des fleuves et rivières tant en campagne qu'en ville (cf. Guidel).

Tout un environnement : bocages, rias, sites historiques, petit patrimoine (calvaires, fontaines..) doivent être préservés face à des projets permis par des nouvelles lois, ou circulaires qui assouplissent trop les contraintes à respecter pour sauver les forêts, les côtes, les rivières, lacs et étangs, les talus (comme à Lanester) de même que le vie et ses caractéristiques en milieu rural (auquel s'opposent certains citadins).

Le conservatoire du Littoral est souvent confronté à l'inertie de certains préfets et maires (cf. code rural et maritime)

Un constat s'impose : 50 ans de militantisme et le monde va de plus en plus mal, mais enfin la plupart des gens sont informés plus facilement et surtout commencent à réagir.

La démocratie environnementale est de plus en plus nécessaire néanmoins.

Il faudrait relocaliser les moyens de production, revoir les politiques de distribution de l'énergie, changer les mentalités, remettre en cause les grands groupes, étudier de près les effets négatifs des éoliennes et des panneaux solaires, leur coût, leur entretien, former les architectes à un urbanisme raisonné et responsable, ne plus admettre l'« artificialisation » nette, récupérer les friches industrielles et « désartificialiser » les anciennes

La célébration des 50 ans aura pour principal objectif de faire témoigner les celles et ceux qui, au quotidien, ont donné de leur temps et de leur énergie dans ce combat qui est loin d'être terminé, et d'envisager de recruter plus de bénévoles qui auraient envie de s'investir.

MARIE CLAUDE SUCCAR

***\*Union Pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan***